



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2023

OBJET :

DE-23-12-1-41) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
"FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE
JEUNES ENFANTS"

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231219-lmc1H11270H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif d'appel à projet « Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Fme) » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu le dépôt des candidatures de la Ville pour les travaux réalisés dans les crèches Aubert, André-Bonhème, Jean-Burgeat et Robert-Jobard ;

Vu l'avis favorable du 16 juin 2022 rendu par la Commission d'Actions Sociales Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour le financement des 4 crèches précitées ;

Considérant les conventions proposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n° 202300307, 202300308, 202300309, 202300310 ;

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, seniors du 13 décembre 2023 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution de subventions pour les travaux réalisés dans les crèches, Aubert, André-Bonhème, Jean-Burgeat et Robert-Jobard.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé